

Le Plan Pluriannuel de Gestion du bassin du Lot médian

La lettre du bassin Célé – Lot médian

n°5 juin 2020

Sommaire

- › Edito p. 1
- › Présentation du bassin du Lot médian p. 2
- › Qu'est ce qu'un Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux ? p. 6
- › L'enjeu inondation à la loupe p. 8
- › Restauration de zones humides sur le bassin de la Diège p. 9
- › Le plan de gestion du bassin Lot médian en actions p. 10
- › Contacts p. 12

EDITEUR : Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bernard Laborie, Président
IMPRESSION : 2500 exemplaires – juin 2020
CONCEPTION GRAPHIQUE : Agence Place Publique
CRÉDIT PHOTOS ET ILLUSTRATIONS : Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian sauf mention contraire
ISSN : en cours

ADRESSE : **Siège social** – Maison des services publics – 35 Allée Victor Hugo, 46100 FIGEAC
Antenne de Villeneuve d'Aveyron – Zone d'Activités les Grèzes, 12260 VILLENEUVE
TEL : 05 65 11 47 65
EMAIL : riviere@celelotmedian.com
SITE : www.celelotmedian.com



Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian est chargé de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » par les Communautés de communes et d'agglomération de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, le Syndicat met en œuvre différents programmes d'actions afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, préserver la ressource et les espèces associées, mais aussi prévenir les inondations.

Les actions d'intérêt général de restauration et de gestion des cours d'eau non domaniaux et des zones humides du bassin du « Lot médian » sont renforcées avec la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux, pour la période 2021 – 2026.

Bernard LABORIE,
Président du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian



Ruisseau du Mourjou



Rieu Mort



Ruisseau de Calvignac

L'Agence de l'eau Adour Garonne est l'établissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau à l'échelle du sud ouest de la France. Son XI^{ème} programme (2019 – 2024) se positionne plus particulièrement face à l'enjeu majeur qu'est l'adaptation aux changements climatiques et ses impacts.

Le Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux du bassin du Lot médian qui en découle est soutenu par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Etat, les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les Départements de l'Aveyron, du Lot et du Cantal. Ses actions concernent **la gestion durable des ressources en eau, la résilience des milieux, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la prévention des inondations, pour faire face et limiter les impacts du changement climatique sur nos territoires.**

Présentation du territoire

LE BASSIN DU LOT - INFORMATIONS UTILES

3 régions
5 départements
11 500 km²
6 000 km de rivières superficielles + réseau souterrain



Un bassin versant est défini comme une portion de territoire dont les eaux s'écoulent et convergent vers un même point de sortie.



Le bassin versant du Mourjou

LE BASSIN VERSANT DU LOT MÉDIAN

Le **bassin versant Célé – Lot médian** correspond à la partie médiane du bassin du Lot. Près de 2 400 km de cours d'eau sont répartis inégalement sur un territoire d'environ 2 300 km².

Le **Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian** a été créé en novembre 2018 par arrêté inter-préfectoral pour porter la compétence GEMAPI. Il se substitue au Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et intègre de nouveaux territoires dont les bassins versants de la Diège et du Riou Mort.

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

GEMAPI = GEstion des milieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (définie par l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et opérationnelle sur l'ensemble du bassin Célé - Lot médian.

→ **Objectifs** : préservation et restauration du bon fonctionnement écologique des milieux (en lien avec la **Directive Cadre sur l'Eau** à l'échelle européenne), protection des biens et des personnes contre les inondations.

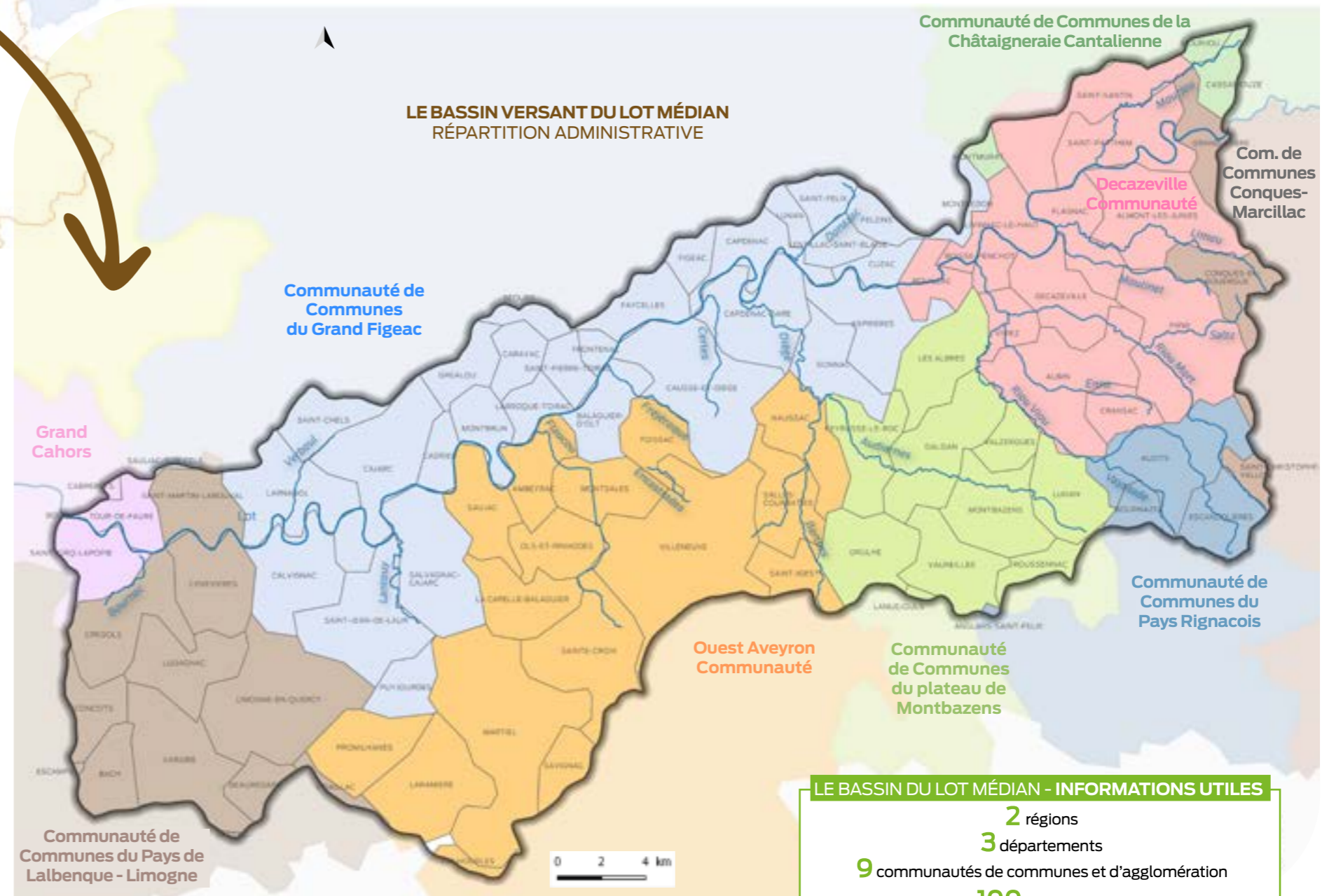
COMPÉTENCES À LA CARTE

Certaines collectivités du bassin du Lot médian s'engagent également dans des programmes territoriaux mis en œuvre par le Syndicat, qui peuvent concerner l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières, la réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations, ou encore la sensibilisation dans les établissements scolaires.

GOVERNANCE

Le Syndicat est administré par un **comité syndical** constitué de 47 délégués élus et 26 délégués suppléants représentant des communautés de communes et d'agglomération du bassin Célé – Lot médian.

LE BASSIN VERSANT DU LOT MÉDIAN RÉPARTITION ADMINISTRATIVE



LE BASSIN DU LOT MÉDIAN - INFORMATIONS UTILES

2 régions
3 départements
9 communautés de communes et d'agglomération
100 communes
Couvre **environ 50 %** du bassin Célé – Lot médian

Sources : BD Carthage, BD Carto
Réalisation : SmCLM, avril 2020

HYDROGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS

Bassin versant du Quercy – Lot médian

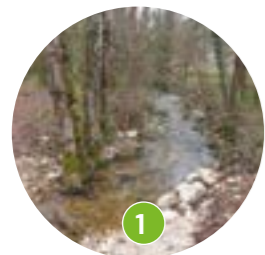
618 km², zones de karst (Causse du Quercy « perméables », écoulements majoritairement souterrains et/ou temporaires), sols pauvres et peu profonds, végétation rase, forêts de Chênes pubescents, landes

270 km - Cerles, Fréjéroque, Flaucou, Lantouy, Verboul et Bournac

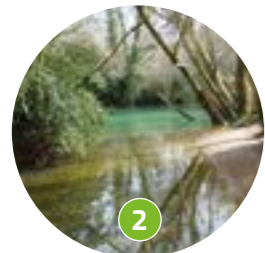
Pressions anthropiques localement assez fortes sur les milieux aquatiques – prélèvements

Renouée du Japon, Jussie à petites fleurs, Myriophylle du Brésil, Erable négundo...

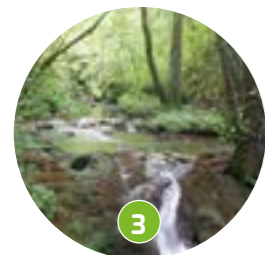
Ecrevisse à pattes blanches, Escargot des moulins, Marisque



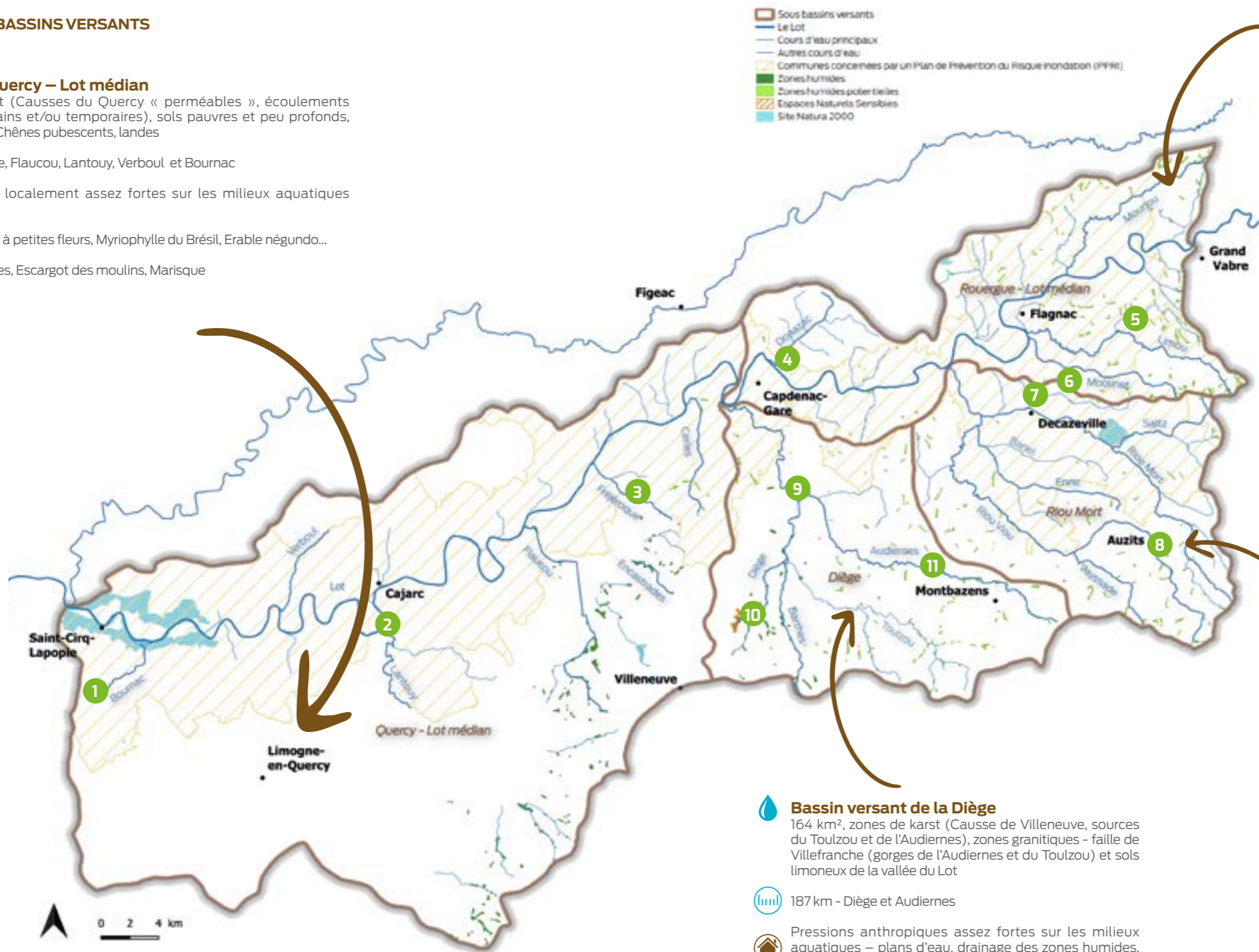
Le ruisseau du Bournac



Le ruisseau et le gouffre du Lantouy



Le ruisseau du Fréjéroque



Sources : BD Carthage, BD Carto
Réalisation : SmCLm, avril 2020

LE BASSIN DU LOT MÉDIAN - QUELQUES CHIFFRES

1 114 km²

Près de 900 km de cours d'eau

246 zones humides inventoriées (182 ha)

488 zones humides potentielles pré-inventoriées (338 ha)

Principaux **affluents** du Lot : Mourjou, Limou, Moulinet, Riou Mort, Donazac, Diège, Fréjéroque, Flaucou, Lantouy, Bournac

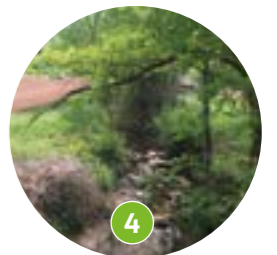
- Sous bassins versants
- Le Lot
- Cours d'eau principaux
- Autres cours d'eau
- Communes concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Zones humides
- Zones humides potentielles
- Espaces Naturels Sensibles
- Site Natura 2000

Bassin versant du Rouergue – Lot médian
180 km², plateaux et vallée du Lot agricoles, affluents encaissés et gorges (roches schisteuses), versants pentus et boisés, villes et villages en bordure du Lot

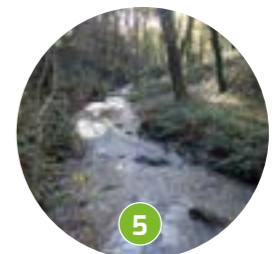
235 km - Mourjou, Limou, Moulinet et Donazac.

Pressions anthropiques localement fortes sur les milieux aquatiques – agriculture intensive, plans d'eau, drainage des zones humides -> érosion, étiages

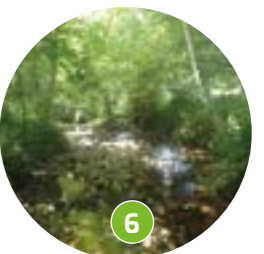
Renouée du Japon, balsamines, bambous, Jussie à petites fleurs, Erable negundo...



Le ruisseau du Donazac



Le ruisseau de l'Aumont



Le ruisseau du Moulinet

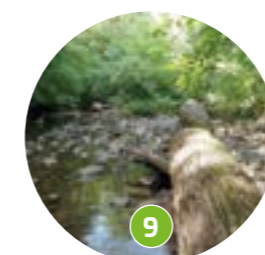
Bassin versant de la Diège

164 km², zones de karst (Causse de Villeneuve, sources du Toulzou et de l'Audiernes), zones granitiques - faille de Villefranche (gorges de l'Audiernes et du Toulzou) et sols limoneux de la vallée du Lot

187 km - Diège et Audiernes

Pressions anthropiques assez fortes sur les milieux aquatiques – plans d'eau, drainage des zones humides, prélèvements, continuité et hydromorphologie

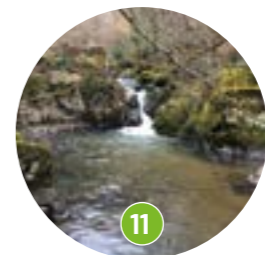
Grande douve



Les gorges de la Diège



Les sources de la Diège



Les gorges de l'Audiernes

Bassin versant du Riou Mort

152 km², grès « tendre » (vallée du Riou) et schistes « friables » (gorges), occupation agricole (pâturage et cultures) aux sources et artificialisation des vallées

185 km - Riou Mort, Riou Viou et Enne

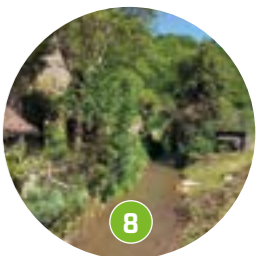
Pressions anthropiques fortes sur les milieux aquatiques – ancien bassin houiller de Decazeville -> modification du tracé des ruisseaux, métaux lourds

Renouée du Japon, balsamines, Erable negundo

Ecrevisse à pattes blanches, Vandoise rostrée



Le Riou Mort à Decazeville



Le Riou Viou à Auzits

Légende

- Bassin versant
- Cours d'eau
- Pressions et usages
- Espèces exotiques
- Espèces patrimoniales

Qu'est ce qu'un Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et alluviaux ?

Le Plan Pluriannuel de Gestion constitue la planification quinquennale structurée des interventions et moyens mis en œuvre par une collectivité territoriale sur les milieux aquatiques et alluviaux, pour répondre à des enjeux d'intérêt général à l'échelle d'un bassin versant.

LES OBJECTIFS

Améliorer la qualité des milieux aquatiques, prévenir les inondations, sensibiliser à la gestion de la ressource en eau.

LA MÉTHODE

- diagnostics de terrain (hydromorphologie, ripisylve, berges, embâcles, espèces patrimoniales, espèces exotiques envahissantes, pollutions, décharges, accès des animaux aux cours d'eau, ouvrages artificiels,...) ;
- report cartographique ;
- évaluation des enjeux, menaces et problématiques sur chaque sous-bassin versant, propositions de travaux chiffrés et hiérarchisés ;
- rédaction, concertation avec les collectivités, partenaires techniques et financiers ;
- validation du programme (Déclaration d'Intérêt Général) ;
- réalisation des tranches de travaux, conseils aux riverains.

LES PARTENAIRES

Ce programme d'actions est élaboré et suivi par les acteurs du territoire : Etat, Agence de l'eau Adour Garonne, Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, Départements du Lot, de l'Aveyron et du Cantal, Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du bassin du Lot, communautés de communes et d'agglomération, communes, chambres consulaires, adasea.d'Oc, Fédérations départementales de pêche, associations,...

La démarche se veut concertée et multithématiques pour agir efficacement et durablement sur les milieux aquatiques et sur une gestion globale de la ressource.

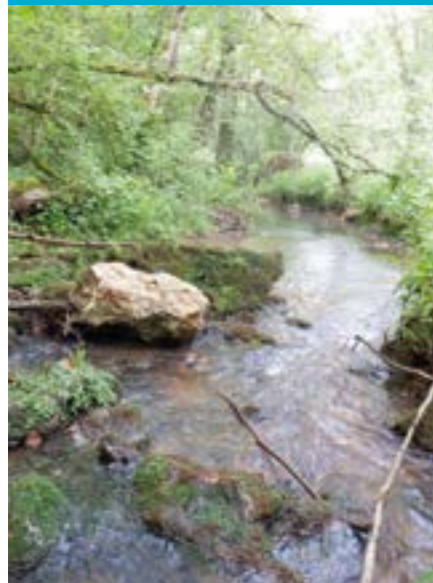
Plan d'action réalisé avec le soutien financier des Communautés de communes et d'agglomération du territoire et de :



Les enjeux du plan de gestion

HYDROMORPHOLOGIE

fonctionnement des milieux aquatiques



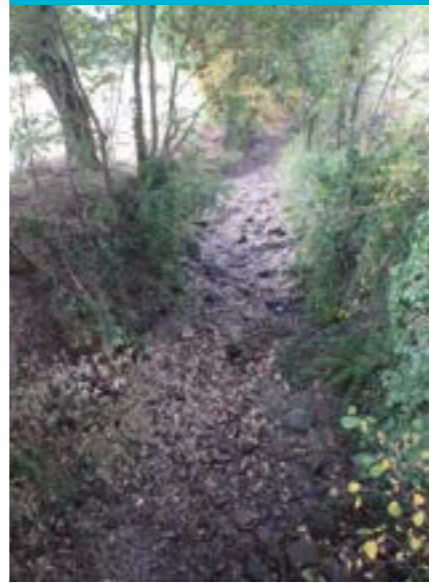
INONDATIONS

protection des biens et des personnes sur les secteurs urbanisés à forts enjeux



ETIAGE

milieux, espèces aquatiques



QUALITÉ DE L'EAU

alimentation en eau potable, espèces aquatiques



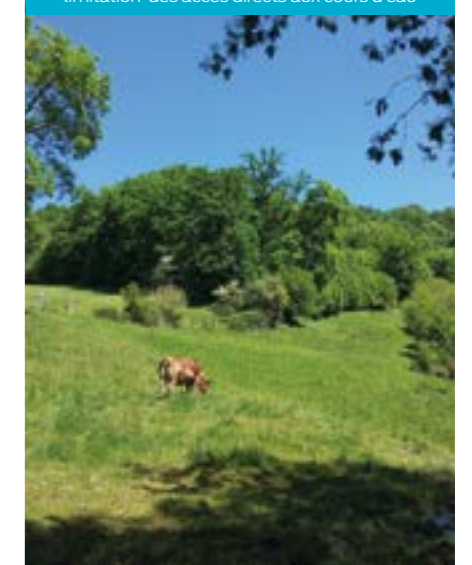
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE / PLANS D'EAU

usages et fonctionnement des milieux aquatiques



AGRICOLE ET OCCUPATION DU SOL

limitation des accès directs aux cours d'eau



ZONES HUMIDES

préservation et restauration, adaptation aux changements climatiques



SENSIBILISATION

prise de conscience, écocitoyenneté



TOURISME PLEINE NATURE

baignade, pêche, navigation, randonnées,...



© Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ESPÈCES PATRIMONIALES

identité et richesse d'un territoire, menacées à court terme



Ecrevisse à pattes blanches

Grande douve

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

limitation, lutte pour le maintien des populations d'espèces locales et de la biodiversité



Ecrevisse de Californie

Renouée du Japon

L'échelle du **bassin versant** permet de travailler sur une entité hydrographique cohérente tout en conservant une approche locale, qui facilite l'appropriation par les acteurs du territoire et par la population.

La préservation des milieux aquatiques, la gestion du risque inondation et l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble d'un bassin versant passent par des études et des interventions multithématiques, complémentaires et transversales, qui garantissent une prise en compte globale des acteurs et des enjeux propres à chaque territoire.

Ces programmes de gestion des bassins versants s'appuient sur une concertation des acteurs et des habitants du bassin du Lot Médian. Les actions sont

bâties pour être compatibles avec les activités, les usages et les enjeux de ce territoire. Cette synergie autour du projet commun que représente le Plan Pluriannuel de Gestion doit transformer la préservation et l'amélioration des milieux et des rivières comme un atout pour les habitants. **L'objectif de ce programme est de concilier les enjeux liés aux milieux aquatiques et les usages, en proposant des actions durables d'intérêt collectif.**

Par ailleurs, l'adaptation aux changements climatiques est intimement liée à la préservation de la biodiversité et à la prévention du risque d'inondation. **La résilience des milieux face aux perturbations dépend notamment de la complexité des écosystèmes, qui garantissent en outre de nombreux services gratuits et indispensables.**

CONTACTS

Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian,
une équipe pluridisciplinaire pour répondre à vos questions sur le bassin du Lot médian et vous aider dans vos projets :



05 65 11 47 65 – riviere@celelotmedian.com
www.celelotmedian.com

- **Directeur :** Joël TREMOULET – j.tremoulet@celelotmedian.com
- **Directeur adjoint :** Nicolas TOURNIER (en charge du programme rivières) – n.tournier@celelotmedian.com
- **Techniciens rivières :** Sylviane FAURE (bassins versants du Lot Rouergue et du Riou Mort) – s.faure@celelotmedian.com
Rémi GARRIGOU (bassins versants de la Diège et du Lot Query) – r.garrigou@celelotmedian.com
- **Technicienne zones humides et espèces :**
Sophie DAVIAU – s.daviau@celelotmedian.com
- **Techniciens inondations :**
Shanti FAU – s.fau@celelotmedian.com
Jean-Baptiste MARTEL – jb.martel@celelotmedian.com

Contacts utiles concernant les questions réglementaires liées aux cours d'eau, aux zones humides et aux espèces :



Directions Départementales des Territoires

DDT de l'Aveyron

05 65 73 50 00 - ddt@aveyron.gouv.fr

DDT du Lot

05 65 23 60 60 - ddt@lot.gouv.fr

DDT du Cantal

04 63 27 66 00 - ddt-se-foret@cantal.gouv.fr



Office Français de la Biodiversité :

Direction régionale Occitanie

04 67 10 76 76 - sd12@ofb.gouv.fr - sd46@ofb.gouv.fr

Direction régionale Auvergne

04 73 90 26 26 - sd15@ofb.gouv.fr

Lettre d'information réalisée avec le soutien financier de :

